



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 78 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Lettre datée du 21 janvier 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la Suisse, après être devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies le 10 septembre 2002, souhaite poser sa candidature en tant que membre à part entière du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

La Suisse estime que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un moyen important pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La Suisse a fourni des contingents à l'Organisation des Nations Unies depuis 1990 et a siégé au Comité spécial des opérations de maintien de la paix en tant qu'observateur depuis 1996, lorsque les observateurs ont été admis. Par conséquent, conformément à la résolution 51/136 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1996, les deux conditions pour devenir membre à part entière du Comité spécial ont été réunies.

La Suisse estime que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est une instance importante pour examiner les moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de paix. Notre pays est donc disposé à contribuer à ces efforts et à participer en tant que membre à part entière à la prochaine session du Comité spécial, qui doit se tenir du 27 février au 21 mars 2003.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 78 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(Signé) Jenö C. A. **Stachelin**

